

La laïcité dans les « Souvenirs d'enfance » de Marcel Pagnol

2017-01-14 14:01:33 JDA

par M. le pr. Jacques **VIGUIER**,
Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole, Idetcom

Art. 120. Les débuts de la IIIe République ont été une époque bénie pour le manichéisme. On était pour l'instituteur et contre la calotte, ou on était pour la défense des curés contre les sans-dieux.

La laïcité est à cette époque la laïcité-combat. Elle se trouve face à une religion fortement ancrée et elle veut la mettre à bas, pour permettre aux enfants d'être éduqués en-dehors de l'influence de la religion catholique. On peut rappeler qu'à cette époque, on a refusé le droit de vote aux femmes, parce que la majorité républicaine au Parlement considérait que les femmes étaient trop soumises aux représentants de la religion catholique.

Les instituteurs sont donc investis d'une sorte de mission d'évangélisation, qui est, justement, de lutter contre l'influence des curés.

Marcel Pagnol a observé le conflit entre l'instituteur et le curé et il le peint dans plusieurs de ses œuvres. C'est dans ses « Souvenirs d'enfance »^[1] qu'il est allé le plus loin dans sa description de la laïcité-combat. Il trace un portrait de son père, Joseph Pagnol, comme une sorte d'apôtre de la laïcité. Ces « Souvenirs d'enfance » sont devenus des classiques de la littérature française. Les deux premiers tomes sont les plus célèbres, « La Gloire de mon père » et « Le Château de ma mère ». On connaît moins – ou on ignore – les deux suivants : « Le Temps des secrets », où Marcel entre dans ce qu'on appelait la première classe du lycée, c'est-à-dire la sixième (qu'il a suivie au lycée Thiers à Marseille en 1905) ; « Le Temps des amours », qui est moins consacré à l'histoire familiale et à l'enseignement suivi, mais qui apparaît parfois comme une sorte de recueil de petites nouvelles, en partie parce qu'il s'agit d'une œuvre inachevée, dans laquelle on assiste simplement, à la fin, à l'affichage des résultats de l'admissibilité au baccalauréat.

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est la forte affirmation de la laïcité par Joseph Pagnol (§1) et la possible résurgence de la laïcité de Joseph Pagnol (§2).

1. La forte affirmation de la laïcité par Joseph Pagnol

Précisons que Marcel Pagnol écrit ses « Souvenirs d'enfance » à la soixantaine. Il va donc mythifier ce qu'il a vécu quand il avait une dizaine d'années, neuf ans au début du premier tome et un peu plus d'une quinzaine d'années vers la fin du quatrième tome. Dans le tome le plus lu, « La Gloire de mon père » correspond au fameux doublé de bartavelles, énormes perdrix que l'on ne tue que très rarement. Mais « La Gloire de mon père », c'est bien évidemment la mise en avant de l'action et des pensées de Joseph Pagnol, le père de Marcel, véritable archange de la laïcité, dont les prises de position face à la religion vont marquer le petit Marcel.

Ce sont deux fois qui s'affrontent dans la réalité de ces débuts de la IIIe République, qui sont toutes les deux des fois de charbonnier. Le curé et l'instituteur ont chacun leur évangile de référence. Voici ce que constate Marcel : « *Le plus remarquable, c'est que ces anticléricaux avaient des âmes de missionnaires. Pour faire échec à 'Monsieur le curé' (dont la vertu était supposée feinte), ils vivaient eux-mêmes comme des saints, et leur morale était aussi inflexible que celle des premiers puritains. M. l'inspecteur d'Académie était leur évêque, M. le recteur l'archevêque, et leur pape, c'était M. le ministre : on ne lui écrit que sur grand papier, avec des formules rituelles. 'Comme les prêtres', disait mon père, 'nous travaillons pour la vie future : mais nous, c'est pour celle des autres'* »^[2].

Cette idée de progrès marque à l'époque les esprits. Elle est au sommet des références de la IIIe République. On pense, chez les instituteurs, que la société future sera une société de progrès permanent en matière d'éducation, de savoir, de développement harmonieux des jeunes élevés à coup d'histoire et de philosophie. On en est bien revenu depuis, mais l'idée de progrès passe à ce moment-là par le développement de la science, ainsi que par le recul des impostures, c'est-à-dire très directement celle de la religion catholique. « *Les écoles normales primaires étaient à cette époque de véritables séminaires, mais l'étude de la théologie y était remplacée par des cours d'anticléricisme. On laissait entendre à ces jeunes gens que l'Eglise n'avait jamais été rien d'autre qu'un instrument d'oppression, et que le but et la tâche des prêtres, c'était de nouer sur les yeux du peuple le noir bandeau de l'ignorance, tout en lui chantant des fables, infernales ou paradisiaques. La mauvaise foi des 'curés' était d'ailleurs prouvée par l'usage du latin, langue mystérieuse, et qui avait, pour les fidèles ignorants, la vertu perfide des formules magiques* »^[3]. On voit bien qu'on est loin de la laïcité-neutralité, qui apparaîtra par la suite. C'est vraiment un choc direct entre l'Ecole et l'Eglise.

Joseph défend ces idéaux laïques. Il n'est pas le seul dans sa famille. Une de ses sœurs aînées trace le même sillon : « *Ma tante était une femme d'une grande autorité. Depuis sa vingt-cinquième année, elle était la directrice d'une école supérieure : elle y régnait en despote bien-aimée, et se donnait toute entière à sa mission qui était d'instruire, d'éduquer et de former de jeunes citoyennes vertueusement laïques* »^[4].

Pour le maître, la laïcité passe par l'égalité, comme à l'époque de la Révolution. Cette égalité est fondamentale pour l'éducation des enfants. Le maître se consacre à tous les enfants, qui ne se distinguent pas socialement. Un élément, qui permet d'encourager à la laïcité, c'est la recherche de cette égalité nécessaire dans les établissements d'enseignement. Cela passe à cette époque par le costume, ce qui nous semblerait sans doute aujourd'hui excessif, parce que vu peut-être comme portant atteinte à l'identité de l'élève, mais qui symbolise l'enseignement républicain. Pour Marcel, lors de l'entrée en sixième, c'est sa mère qui fabrique la blouse caractéristique de l'élève : « *ma mère termina, grâce à la machine à coudre, une blouse noire d'écolier, taillée dans une craquante lustrine, qui brillait de tout son apprêt* »^[5].

L'égalité passe aussi par la fourniture gratuite des livres. C'est ici un moyen de permettre un enseignement qui ne défavorise pas les pauvres par rapport aux riches. Aujourd'hui, dans certaines classes, les livres doivent être, partiellement ou en totalité, payés par les parents. Pour Marcel, « *pendant la récréation de quatre heures, dans la cour de l'internat, un garçon vint nous appeler, par groupes de cinq ou six, pour aller chercher nos livres de classe à la bibliothèque* »^[6].

On ne peut pas omettre, dans une analyse de la laïcité-combat, le dialogue permanent, au début plutôt violent, puis, plus apaisé, entre Joseph et l'oncle Jules, catholique pratiquant, donc l'incarnation du mal absolu pour Joseph.

Joseph, lorsqu'il apprend que son beau-frère se rend régulièrement à l'Eglise et communie, devient furieux, mais annonce qu'il restera calme en présence de l'Oncle Jules : « *Voilà l'intolérance de ces fanatiques ... Est-ce que je te défends de fréquenter ta sœur parce*

qu'elle est mariée à un homme qui croit que le Créateur de l'Univers descend en personne, tous les dimanches, dans cent mille gobelets ? Eh bien, je veux lui montrer ma largeur d'esprit. Je le ridiculiserai par mon libéralisme. Non, je ne lui parlerai pas de l'Inquisition, ni de Calas, ni de Jean Huss, ni de tant d'autres que l'Eglise envoya au bûcher, je ne dirai rien des papes Borgia, ni de la papesse Jeanne ! Et même s'il essaie de me prêcher les conceptions puérides d'une religion aussi enfantine que les contes de ma grand-mère, je lui répondrai poliment, et je me contenterai d'en rigoler doucement dans ma barbe ! »[7].

On a parfois voulu adoucir la nature de cette laïcité du passé. Le terme « laïcité-combat » était pourtant parfaitement juste. Elle est devenue au fil du XXe siècle une « laïcité-neutralité », parce que le catholicisme avait été vaincu et qu'il n'était plus nécessaire de l'agresser de front. La réussite éclatante de ce qui a été autrefois un combat, c'est que progressivement la religion catholique a connu un recul dans de nombreux domaines, beaucoup de fidèles en moins à la messe, nombre d'élèves très réduit au séminaire. Avec l'influence des idéaux de mai 68 sur les libertés individuelles face à toute structure de pouvoir ou d'atteinte à la liberté de penser, l'Eglise catholique a été désertée.

Il y avait bien évidemment une forte connotation politique dans la « laïcité-combat ». Les Républicains et, notamment, les radicaux, étaient en pointe de la bataille pour la victoire de la laïcité. En témoigne un exemple des dialogues parfois vifs, mais toujours amicaux, entre les beaux-frères. Chacun défend un point de vue radicalement opposé. « L'oncle attaquait des gens qui s'appelaient 'les radicotots'. Il y avait un M. Comble, qui était un radicot, et sur lequel il était difficile de se faire une opinion : mon père disait que ce radicot était un grand honnête homme, tandis que l'oncle le nommait 'la fine fleur de la canaille' et offrait de signer cette déclaration sur papier timbré. Il ajoutait que ce Comble était le chef d'une bande de malfaiteurs qui s'appelaient 'les Framassons'. Mon père parlait aussitôt d'une autre bande, qui s'appelaient 'les jésuites'; c'étaient d'horribles 'tartruffes', qui creusaient des 'galeries' sous les pieds de tout le monde. Alors, l'oncle Jules s'enflammait, et le sommait de lui rendre de suite 'le milliard des congrégations'. Mais mon père, qui pourtant ne tenait pas à l'argent, répondait avec force : 'Jamais ! Jamais on ne vous rendra tant de richesses, arrachées sur des lits de morts à des agonisants terrorisés !' »[8].

Au-delà de ces prises de position catégoriques, les beaux-frères se respectent, parce qu'ils ont tous les deux une qualité qui dépasse les frontières de la religion, ils sont généreux, ce qui manque à tous les intolérants, qui prêchent la haine de l'autre.

La République française n'a jamais renoncé à son identité forte qu'est la laïcité. Cette avancée de la République par rapport à des idéaux qui, selon elle, entraînent un maintien de l'ignorance, sera reprise de manière très solennelle dans les deux dernières constitutions françaises. Pour la IVe République, on peut citer deux dispositions. Selon l'alinéa treize du Préambule de la Constitution de 1946, « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la culture et à la formation professionnelle. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État ». Selon l'article 1^{er}, « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». La Constitution de 1958 reprend au mot près cette disposition dans la première phrase de l'article 1^{er} et elle ajoute: « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». L'adjectif « laïque » figure donc à une place de choix dans ces deux constitutions, en tout début de liste ; donc il semble nécessaire de maintenir son application aujourd'hui.

2 : La possible résurgence de la laïcité de Joseph Pagnol

Certains intellectuels ont vu combien il était nécessaire de maintenir une conception de la laïcité, qui permette d'offrir aux élèves autre chose que ce qu'ils peuvent entendre à la maison et qui ne correspond pas à une éducation à la philosophie, à l'histoire, à la tolérance. C'est un article de 1989[9], qui affirme cette nécessité de favoriser le développement intellectuel des élèves : « Il faut que les élèves aient le plaisir d'oublier leur communauté d'origine et de penser à autre chose que ce qu'ils sont pour pouvoir penser par eux-mêmes. Si l'on veut que les professeurs puissent les y aider, et l'école rester ce qu'elle est — un lieu d'émancipation —, les appartenances ne doivent pas faire la loi à l'école ... Neutralité n'est pas passivité, ni liberté simple tolérance. La laïcité a toujours été un apport de forces. Est-ce au moment où les religions sont de nouveau en appétit de combat qu'il faut abandonner ce que vous appelez la 'laïcité de combat' au profit des bons sentiments ? La laïcité est, et demeure, par principe une bataille, comme le sont l'école publique, la République et la liberté elle-même. Leur survie nous impose à tous une discipline, des sacrifices et un peu de courage. Personne, nulle part, ne défend la citoyenneté en baissant les bras avec bienveillance ».

Donc, ne pas baisser les bras et relancer une laïcité forte, pour favoriser un bon développement intellectuel des enfants et adolescents, n'est-ce pas, si on en croit la position de ces intellectuels, une piste possible ? La solution existait déjà avec cette laïcité « active » de Joseph Pagnol. Pour ceux qui font référence régulièrement à la Révolution et à ses idéaux, la « laïcité-combat » doit être réaffirmée face à une religion fortement revendicatrice. De la même manière que Saint-Just affirmait « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ! », peut-on affirmer « Pas de tolérance pour les ennemis de la tolérance ! » ?

On peut évoquer ici le non-respect des conventions internationales.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme comprend un article 18, selon lequel « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites ». Le passage selon lequel il doit exister une « liberté de changer de religion ou de conviction » devrait être imposé à de nombreux Etats, qui demeurent aujourd'hui théocratiques.

Un autre texte est, à la différence de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, juridiquement sanctionné. C'est la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Son article 9 est très proche de l'article 18 de la Déclaration universelle, avec quelques légères variantes et inversions. Selon cet article, « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites ».

La liberté de changer de religion ou de conviction est très explicitement affirmée par les deux textes. Or la Déclaration universelle est totalement inappliquée dans les théocraties. Celui qui veut essayer de changer de religion dans une théocratie sera sanctionné. Quant à la Convention européenne, elle s'applique à des Etats qui défendent déjà depuis longtemps une liberté de religion, donc elle emporte peu de conséquences.

Ainsi, tout le monde devrait accepter en France, qui n'est pas une théocratie, cette liberté de changer de religion ou de conviction.

Eh non, justement, pas tous ! Ce qui est particulièrement regrettable dans ce domaine de la liberté de croire ou ne pas croire et de la liberté de changer de religion, c'est qu'il y a eu une attitude particulièrement fâcheuse des organismes représentant les Musulmans de France. Avant qu'il y ait le Conseil français du culte musulman (créé en 2003), le Ministre de l'Intérieur et chargé des Cultes, Jean-Pierre Chevènement, avait proposé, à la fin des années 90, des textes aux fédérations musulmanes pour discuter de leur place en France. Il avait voulu introduire de manière tout à fait logique la liberté de changer de religion, mais cela avait été finalement écarté par ces fédérations. Cela peut paraître fâcheux ! Certains veulent en permanence voir appliquer la Convention européenne des droits de l'Homme. Pourtant il est ici possible de douter de son application intégrale. On aurait donc besoin d'un Joseph Pagnol pour faire respecter le principe de laïcité.

En effet, aujourd'hui, apparaît une religion revendicatrice et forte, comme l'était le catholicisme au début du XXe siècle. C'est l'Islam. Ne faudrait-il peut-être pas faire échapper les enfants à une éducation qui pourrait être orientée ? Il peut s'agir par exemple d'un risque de rejet de l'égalité homme-femme, défendue constitutionnellement. Il pourrait aussi éventuellement s'agir d'une remise en cause de certains programmes scolaires, ce qui peut alors s'opposer directement au principe de laïcité.

Pourrait-on être susceptible d'être accusé, en disant cela, d'atteinte à la liberté de conscience ? Pourtant l'absence de liberté de conscience n'est-elle pas du côté de ceux qui refusent l'apostasie, et qui sont donc en contradiction avec les principes affirmés en France, notamment à travers les deux textes internationaux précédemment évoqués ?

Alors faut-il ou non la « laïcité-combat » ? C'est tout au moins une question à discuter. L'important serait de protéger une éducation libre des enfants et une avancée de la liberté d'expression. On a vu à travers la tragédie de « Charlie » qu'il y avait un grave malaise dans la société. Deux éléments le montrent. D'une part, lorsque qu'on a demandé dans les établissements scolaires d'observer une minute de silence en hommage aux journalistes et dessinateurs assassinés, des gamins d'environ sept ou huit ans n'ont pas voulu la respecter. Or ils n'ont pas pu décider par eux-mêmes de boycotter ce qui apparaissait comme un hommage à des victimes de la barbarie. On peut s'interroger sur les personnes qui ont pu influencer ces jeunes esprits malléables. C'est l'intérêt de la laïcité à l'école que de permettre de tenter de lutter contre un « formatage » excessif. D'autre part, on ne peut qu'être choqué par les commentaires de trop nombreuses personnes disant : « *Il faut une liberté d'expression ... mais ces journalistes sont allés trop loin. Il faut respecter la religion. Il ne faut pas commettre de blasphème* ». Dès que l'on dit « mais », tout est remis en cause. La liberté d'expression, c'est la liberté d'expression sans « mais ... », autrement ce n'est plus la liberté d'expression.

La laïcité-combat pourrait donc réapparaître aujourd'hui. On se trouve face à une religion dont la position idéologique correspond à celle du catholicisme sous la IIIe République. La séparation des églises et de l'Etat n'est pas une appellation d'origine ... réservée au seul combat contre la religion catholique. La laïcité-combat est susceptible de réapparaître quand la liberté de réflexion et d'éducation de chacun est remise en cause. Ce qui motivait la laïcité-combat, c'était la lutte contre l'obscurantisme et la nécessité de construire la personnalité des enfants et adolescents à travers l'apprentissage de la réflexion et de la culture. Est-ce que l'imam n'est pas le curé d'hier, avec un message à faire passer, qui pourrait contredire les idéaux de la République ?

Certes l'Islam n'a pas le monopole du rejet de la philosophie et de la science. On rencontre chez certains extrémistes religieux, notamment américains, une hostilité à la science, à l'histoire, à la philosophie, un négationnisme général, totalement contradictoire avec l'idée de progrès intellectuel.

En évoquant les extrêmes, il est difficile de ne pas parler ici d'un dévoiement de la laïcité par certains groupes. Peut-on le croire ! Ce serait risible si ce n'était pas profondément sérieux et dangereux. La laïcité classique est une laïcité d'intégration, qui cherche à respecter les valeurs républicaines. La laïcité de certains groupes d'extrême droite est une laïcité d'exclusion. Et c'est totalement paradoxal ! « *Dans la confusion idéologique la plus totale, ce beau mot, négligé, renié, doucement ostracisé par la plupart des républicains de gauche comme de droite, se retrouva dans la bouche ... de l'extrême droite. Un comble. On avait envie, devant ce spectacle amnésique et révoltant, de dire aux enfants du père Combes, de Clémenceau, à tous ces hussards noirs de la République 'Réveillez-vous'. On avait envie de hurler au voleur ... Cette laïcité n'est qu'une duperie. C'est un ersatz. Un mot-valise qui, dans sa novlangue, veut dire anti-Arabe/super chrétien* »[10].

La laïcité a été « inventée » par la gauche républicaine. C'est cette laïcité qui doit demeurer présente. Il n'y a jamais eu de laïcité de stigmatisation. Au contraire il s'agit de permettre à chacun de vivre dans un pays où l'on peut étudier l'histoire, la philosophie, les sciences ou la littérature, qui sont les bases d'un enseignement tourné vers l'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent. Toute forme d'exclusion, de rejet, d'ostracisme, de refus de participation à la logique d'un enseignement ouvert vers l'universel, est totalement anti-laïque.

La laïcité-combat permettrait de faire resurgir cette idée de perfectionnement intellectuel, d'initiation à la réflexion contre ceux qui proposent en guise d'éducation un maintien d'une forme d'obscurantisme. Est-ce politiquement incorrect de dire que l'application du principe de laïcité dans son acception traditionnelle, tel que le concevait l'archange laïque Joseph Pagnol, pourrait être un procédé d'ouverture par rapport à la situation actuelle d'une religion, qui ne défend pas pour les enfants une éducation ouverte ou qui rejette catégoriquement l'apostasie ...

A chacun de répondre ... en accord avec sa conscience ... libre !

Vous pouvez citer cet article comme suit :

Journal du Droit Administratif (JDA), 2017, Dossier 03 & *Cahiers de la LCD*, numéro 03 : « Laï-Cités : Discrimination(s), Laïcité(s) & Religion(s) dans la Cité » (dir. Esteve-Bellebeau & Touzeil-Divina) ; Art. 120.

[1] L'édition de référence ici, c'est Marcel Pagnol, *Œuvres complètes*, tome 3, Souvenirs et romans, Editions de Fallois, Souvenirs d'enfance, p. 9 à p. 657.

[2] Marcel Pagnol, *op. cit.*, *La gloire de mon père*, p. 21.

[3] Marcel Pagnol, *op. cit.*, *La gloire de mon père*, p. 20.

[4] Marcel Pagnol, *op. cit.*, *Le temps des secrets*, p. 308.

[5] Marcel Pagnol, *op. cit.*, *Le temps des secrets*, p. 425.

[6] Marcel Pagnol, *op. cit.*, *Le temps des secrets*, p. 449.

[7] Marcel Pagnol, *op. cit.*, *La gloire de mon père*, p. 39.

[8] Marcel Pagnol, *op. cit.*, *La gloire de mon père*, p. 84.

[9] Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay, Catherine Kintzler, « Foulard islamique 'Profs ne capitulons pas !' », *Le Nouvel Observateur*, 2 novembre 1989.

[10] Patrick Kessel, *Ils ont volé la laïcité*, Jean-Claude Gawsewitch Editeur, 2102, pp. 12-13.

Partager la publication "La laïcité dans les « Souvenirs d'enfance » de Marcel Pagnol"

- [Facebook](#)
- [Google+](#)
- [LinkedIn](#)
- [Twitter](#)
- [Email](#)
- [Imprimer](#)